



# PATINOIRE EXTÉRIEURE

## CODE DE CONDUITE

- Un langage et un comportement courtois sont de mise en tout temps.
- Tous les usagers doivent adopter un comportement préventif en matière de sécurité.
- Il est fortement recommandé à tous les joueurs de hockey de porter un casque protecteur homologué CSA, grille et protège-cou lorsqu'ils se trouvent sur la glace.
- Pour la sécurité des usagers, effectuer les tirs de rondelle à la surface de la glace seulement.
- Il est interdit de fumer sur la glace ou près des installations.
- Il est interdit de consommer de l'alcool ou de la drogue sur une propriété municipale.
- Il est interdit d'apporter des boissons ou de la nourriture sur la patinoire.
- Il est interdit de patiner ou exercer toute autre activité sur la patinoire extérieure, entre 22 h et 10 h.
- Il revient aux usagers des installations de la Ville de s'assurer qu'ils sont en assez bonne forme pour participer aux activités physiques.
- La glace doit être partagée en tout temps entre les usagers présents, peu importe l'activité pratiquée.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- La condition de la glace et les conditions météorologiques peuvent justifier occasionnellement la fermeture des patinoires (jour et lendemain de tempête, froid extrême, redoux).
- Les heures d'utilisation sont de 10 h à 22 h.
- Période d'ouverture prévue : De la mi-décembre à la mi-mars (selon la température).
- La Municipalité se dégage de toute responsabilité découlant de l'utilisation des patinoires extérieures.